

pêcher la construction de ce chemin, n'auroit pû se fonder sur aucun titre légitime. Le droit de convenance auroit pû, à la vérité, être consulté en cette occasion, à cause des conséquences qu'on vouloit tirer de la construction du chemin, comme si des troupes étrangères y auroient trouvé une route frayée pour pénétrer en *Toscane*. Mais enfin la Régence a consenti à cette construction, en prenant néanmoins les sûretés auxquelles la prudence permet d'avoir recours. Ainsi, on a stipulé que le chemin seroit aux gens à pied & à cheval & aux bêtes de somme, mais qu'il n'y pourroit point passer de chariots. Cependant la Régence a résolu de bien vérifier cette dernière circonstance, & d'envoyer pour cet effet des Commissaires sur les lieux. La négociation de Mr. Manzi à *Florence* a été secondée à *Vienne* par les soins que le Ministre que la République de *Lucques* y a envoyé, s'est donné auprès des Ministres de l'Empereur.

C'étoit là un article dont il convenoit de rapporter les suites que nous venons d'en montrer. En voici un autre pour ce Grand Duché. On continué de travailler à *Livourne* aux préparatifs pour établir une Compagnie propre à commercer au *Levant*. Trois vaisseaux que l'on équipe pour le service de cette Compagnie, doivent mettre à la voile dès ce Printems, se rendre à *Constantinople*, & faire le tour des Echelles du *Levant*. Ils seront sous les ordres de Mr. Acton, qui aura la qualité de Chef d'Escadre. On se propose deux objets dans la tournée que feront ces Vaisseaux. La première est de faire voir à la Porte Ottomane & aux Régences de *Barbarie*, que l'Empereur a dans son Grand Duché une Marine pour l'avantage de laquelle Sa Maj. Imp. a bien voulu